Règlement Intérieur du Dojo Yama-Zuki

Ce règlement a pour but d'assurer le bon déroulement des entraînements dans le respect des traditions du Karaté-Do, de la sécurité et du bien-être de tous les membres. Chaque pratiquant, en s'inscrivant au Dojo Yama-Zuki, s'engage à le lire, le comprendre et le respecter.

Article 1 : L'Étiquette et le Respect (Reigi)

- 1. Le Salut (Rei): Le salut est une marque de respect fondamentale. Il est obligatoire :
 - o En entrant et en sortant du dojo (lieu d'entraînement).
 - o En montant et en descendant du tatami (surface de pratique).
 - Au début et à la fin de chaque cours, en direction du Sensei (instructeur) et des autres partenaires.
 - Au début et à la fin de chaque travail avec un partenaire.
- 2. La Ponctualité : Il est demandé d'arriver au dojo au moins 10 minutes avant le début du cours afin d'être prêt et changé à l'heure. En cas de retard exceptionnel, attendez silencieusement au bord du tatami que le Sensei vous autorise à rejoindre le cours.
- 3. Le Respect:
 - o L'instructeur est appelé "Sensei". Faites preuve de respect et d'écoute envers lui.
 - Le respect mutuel entre tous les pratiquants (Sempai/Kohai, anciens/nouveaux) est essentiel, quel que soit leur âge ou leur grade. L'entraide et la bienveillance sont les piliers de notre communauté.
 - Les conversations sont limitées au strict nécessaire pendant le cours. La concentration est primordiale pour progresser et garantir la sécurité.

Article 2 : L'Hygiène et la Tenue

- 1. **Le Karategi :** La tenue officielle est le karategi (kimono) blanc. Il doit être propre et en bon état à chaque entraînement.
- 2. La Ceinture (Obi) : La ceinture doit être nouée correctement avant le début du cours.
- 3. **L'Hygiène Corporelle :** Une bonne hygiène est une marque de respect envers soi-même et les autres.
 - Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts et propres pour éviter de blesser les partenaires. Pas de faux ongles!
 - Les cheveux longs doivent être attachés.
 - Le port de bijoux (bagues, colliers, montres, boucles d'oreilles, piercings) est strictement interdit sur le tatami pour des raisons de sécurité.

Article 3 : La Sécurité pendant l'Entraînement

- 1. **Directives du Sensei :** Suivez attentivement les instructions et les consignes du Sensei. N'entreprenez aucun exercice non demandé.
- 2. **Le Contrôle :** Le Karaté-Do est un art de maîtrise de soi. Toutes les techniques doivent être exécutées avec le plus grand contrôle afin de ne jamais blesser son partenaire. Le

- but de l'entraînement n'est pas de vaincre, mais de progresser ensemble.
- 3. **Sortie du Tatami :** Personne ne doit quitter le tatami pendant le cours sans avoir obtenu l'autorisation du Sensei.
- 4. **Blessures et Santé :** Il est impératif d'informer le Sensei de toute blessure, douleur ou condition médicale particulière avant le début de l'entraînement.
- 5. **Protections :** Le port de protections (protège-dents, gants, protège-tibias, etc.) peut être rendu obligatoire par le Sensei pour certains exercices de combat (Kumite).

Article 4 : Responsabilités des Membres

- 1. **Cotisations :** Les membres doivent être à jour de leur cotisation pour pouvoir participer aux cours.
- 2. Le Dojo: Le dojo est notre lieu de pratique commun. Aidez à le garder propre et rangé.
- 3. **L'Esprit du Dojo :** Chaque membre est un ambassadeur du Dojo Yama-Zuki. Adoptez une attitude humble, persévérante et respectueuse à l'intérieur comme à l'extérieur du dojo.

Le respect de ce règlement est la garantie d'un environnement d'apprentissage sain, sécuritaire et propice à l'épanouissement de chaque karatéka. Le non-respect répété de ces règles pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du dojo.